


















Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers à Calais, Pas-de-Calais - mars 2021

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer et de documenter quotidiennement les violations des droits humains des personnes en situation d'exil à la frontière Franco-britannique *.

Chiffres concernant les expulsions quotidiennes des lieux de vie informels

	Au moins 107 expulsions de lieux de vie informels		Au moins 546 tentes et bâches saisies
	Au moins 10 arrestations lors des expulsions		Au moins 171 mineur.e.s isolé.e.s rencontré.e.s **
	Au moins 246 sacs de couchage et couvertures saisis		Au moins 3 vélos saisis
	Au moins 8 matelas et 13 autres meubles saisis		Au moins 67 sacs à dos ou autres sacs saisis
	Vêtements saisis au moins 16 fois		Bois saisis au moins 8 fois
	Au moins 9 téléphones portables, 6 batteries externes et 3 chargeurs saisis		Documents administratifs saisis au moins 1 fois
	De l'argent saisi au moins 1 fois		Lunettes de vue saisis au moins 1 fois
	Au moins 4 paires d'écouteurs, 2 enceintes, 1 appareil photo et 1 clé USB avec des souvenirs de famille dessus saisis		

Dans le cadre de la politique « d'évitement des points de fixation », ces opérations de harcèlement consistent à forcer les personnes exilées à déplacer leurs tentes de quelques mètres (de 2 à 500 mètres) quotidiennement entre 8h et 11h, mais également à saisir ou détruire des biens de première nécessité et/ou affaires personnelles. Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis placement en rétention administrative alors illégaux.

Ce mois-ci, 12 lieux de vie, situés à Calais et aux alentours, ont été visés par les forces de l'ordre pour ces expulsions quotidiennes. Jusqu'à 8 de ces lieux sont expulsés par un convoi de police au cours d'une seule matinée.

HRO a enregistré une augmentation des opérations de démantèlement depuis le 10 juillet, parallèlement à la nomination de Gérard Darmanin au poste de ministre de l'Intérieur. Le 30 mars, HRO a enregistré une opération de démantèlement à grande échelle, pendant laquelle les habitant.e.s ont été forcé.e.s à monter dans des bus et emmené.e.s dans des centres hors de Calais. Toutes les affaires personnelles ont été saisies: au moins 48 tentes ont été saisies et, selon des témoignages, 67 personnes expulsées ont été forcées de monter dans les bus.



4 cas de violence / d'usage excessif de la force contre des personnes expulsées ont été observés par nos équipes : des mineurs ont été légèrement tapés par des policiers 2 fois ; des personnes expulsé.e.s ont été menacé.e.s avec du gaz lacrymogène alors qu'il.elle.s essayaient de monter sur le trottoir.

Harcèlement des défenseurs des droits lors de l'observation



Une équipe d'observateur.ices ont été verbalisé.e.s à 2 reprises, pendant la même matinée, pour non-respect des règles de confinement.

40 autres tentatives d'intimidation : les observateur.trice.s ont été menacé.e.s d'amende 2 fois ; les observateur.trice.s ont subi des commentaires et gestes insultants, discriminatoires et/ou menaçants, des moqueries et se sont fait crier dessus 5 fois ; les observateur.trice.s ont subi des contrôles d'identité arbitraires 11 fois ; les observateur.trice.s ont été photographié.e.s et / ou filmé.e.s par des agents des forces de l'ordre avec leur téléphone professionnel et / ou personnel 18 fois ; les observateur.trice.s ont été poussé.e.s et / ou escorté.e.s hors du périmètre par des agents des forces de l'ordre avec usage excessif de la force 2 fois ; les observateur.trice.s ont été encerclé.e.s par au moins 10 agents des forces de l'ordre 1 fois ; les observateur.trice.s ont été empêché.e.s de circuler librement 1 fois alors que toutes les autres personnes pouvaient le faire.

* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

** Nombre de MIE auto-déclaré.e.s rencontré.e.s par les associations (non mandatées par le département) au mois de mars alors qu'ils étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'aller-vers ne se produisent pas quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure: les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.